

**La Maison des Amis**

5 impasse de la Sauvagine

13460 les Saintes-Maries-de-la-Mer, France

Tél : 06 09 50 44 92

Mail : [maison-des-amis@hotmail.fr](mailto:maison-des-amis@hotmail.fr),

Site : [www.maison-des-amis.org](http://www.maison-des-amis.org)

## Rapport annuel et financier 2017

### Association humanitaire La Maison des Amis



Marquée par des difficultés et des défis, cette année 2017 a été aussi pour nous une année de courage et de fermeté, montrant que nous étions prêts à tous les efforts pour sauvegarder notre orphelinat « La Maison de l'Espoir » au Togo.

Plus que jamais, à l'aube de cette année 2018, ce sont les enfants qui constituent le centre de toutes nos préoccupations : pour eux, avec ténacité, nous ne baissons les bras devant nul obstacle.

## 1. Défis et succès en 2017

Cette année 2017 a commencé pour notre orphelinat au Togo avec une excellente nouvelle : suite à une étude de terrain menée par l'Etat togolais en 2016, notre orphelinat a été classé comme l'un des 5 meilleurs établissements d'accueil pour enfants au Togo. Cela nous a confortés dans notre travail et nos efforts. Toute notre gratitude va à nos émissaires sur le terrain pour leur rigueur et leur exigence.

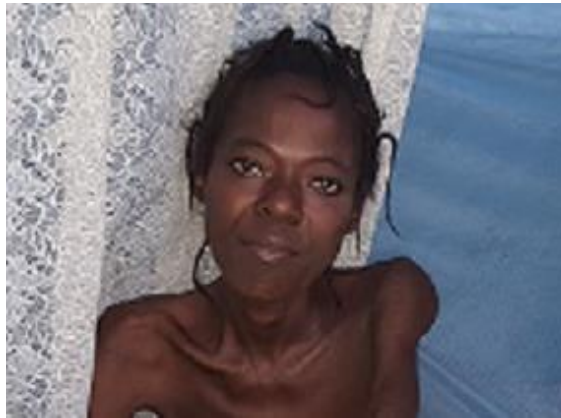
Par la suite, l'objectif principal de notre nouveau directeur de décembre 2016 à août 2017, M. Likiby, a été d'aider les enfants à atteindre de meilleurs résultats scolaires. En effet, en raison de leur vécu traumatique, la plupart des enfants rencontrent beaucoup de difficultés à l'école. Aidé de répétiteurs, M. Likiby a accompli l'impossible en permettant à tous les enfants de notre structure de réussir leur année scolaire haut la main. Une rare réussite au Togo dont nous sommes très heureux.

Parallèlement à cela, nous sommes parvenus avec de nombreux efforts à obtenir enfin une modification de l'acte de propriété du terrain de l'orphelinat. En effet, trop confiants en 2011 lors de l'acquisition du terrain, seul le nom de notre partenaire local figurait sur l'acte de propriété alors que la Maison des Amis avait fourni 100% des fonds nécessaires. Erreur rectifiée : la Maison des Amis est à présent reconnue dans ses droits sur le terrain de 10 hectares où est édifié notre orphelinat.

Au niveau du pays, 2017 a été une année agitée au Togo: en effet, les opposants au pouvoir en place — c'est-à-dire au président Faure Gnassingbé, arrivé au pouvoir dans un contexte de violences en 2005 — se sont réunis au sein d'un mouvement d'opposition commun nommé CAP 2015. Ces opposants réclament le retour à la constitution de 1992 qui présentait certains gages de démocratie. Depuis l'été 2017, de nombreuses manifestations dans le pays, et surtout à Lomé, se sont soldées par des heurts entre les opposants et l'armée. La situation demeure aujourd'hui tendue, notamment dans la capitale. Nous nous devons d'être vigilants et capables de protéger les familles d'accueil de nos enfants en cas de crise politique majeure.

En outre, nous avons eu à faire face à un défi majeur relatif à notre partenariat au Togo. Malheureusement, le lien avec notre partenaire local de toujours, le CRAC — ONG togolaise présidée par M. Yves-Mathieu Amewu — s'est trouvé gravement mis à mal en 2017. Commençons par citer l'influence délétère et conflictuelle de l'épouse du directeur du CRAC, Mme Clémentine Amewu, sur tous nos projets. Pourtant exclue de la gestion depuis 2015 suite à des abus constatés sur les employés de l'orphelinat et des manipulations psychologiques exercées sur les enfants, Mme Amewu persiste à influencer en sous-main son époux dans la gestion de l'orphelinat. Semant la zizanie au sein du personnel, elle a harcelé notre intendant et expert-comptable, appuyée par M. Amewu. Notre intendant a fini

par démissionner en juillet 2017. Le couple Amewu a exercé les mêmes pressions et harcèlements sur la personne de notre nouveau directeur M. Likiby. Le stress lui a causé des problèmes de santé qui ont mené à son abandon de poste, sa fuite, en août 2017. Traumatisé par un tel harcèlement, il est retourné vivre au Congo d'où il est originaire. Mais le pire demeure la découverte de détournements de fonds grâce aux courageux témoignages des veuves qui avaient bénéficié d'un financement d'aide en 2014. Il s'avère que celles-ci ont été partiellement spoliées par Mme Amewu de ce dont elles avaient droit. La responsable du groupe des veuves, Mme Séraphine Abadjene, atteinte du SIDA, a offert son dernier souffle pour apporter son témoignage devant la justice en novembre 2017.



*Hommage à la belle et courageuse Mme Séraphine du groupe des veuves*

Devant tous ces actes révoltants, nous avons décidé de ne pas nous résigner et de dénoncer ces faits devant la justice par une double plainte pour harcèlement/menaces et détournements de fonds.

Mais avant d'agir ainsi, il était de notre devoir de protéger les 25 enfants que nous accueillons, afin que ceux-ci ne soient pas pris au cœur de la tourmente. Un programme « Retour vers des membres des familles » avait été initié par notre ancien directeur d'orphelinat M. Bouron. Comme nous l'avions expliqué dans notre rapport annuel de l'an dernier, il avait commencé à être mis en application en 2016 pour un certain nombre d'enfants en particulier. Il a été généralisé en 2017 compte tenu des menaces pesant sur les enfants du fait des agissements malfaisants du couple Amewu. Nous avons replacé chacun de nos enfants chez des membres de leurs familles d'origine (grands-parents retrouvés, oncles ou tantes prêts à les accueillir, etc.), avec une subvention pour chaque famille. Certes cette solution n'est pas idéale et la plupart des petits n'étaient pas prêts à quitter l'orphelinat mais c'était la seule solution pour les garder en sécurité dans ce contexte tendu. Bien que le couple Amewu ait depuis septembre tout fait pour nous interdire l'accès aux familles des enfants, nous retissons actuellement doucement le lien et sommes sur le point d'organiser en février 2018 une formation à la non-violence et à l'éducation bienveillante pour les 25 enfants et leurs familles. Cette formation a été financée par la Fondation française Non-Violence XXI à laquelle nous réitérons toute notre gratitude.





***Retour des enfants chez des membres de leurs familles***

Ainsi, nos enfants étant protégés au sein des familles, nous avons décidé d'engager un avocat à Lomé et de mener des poursuites. Parallèlement à cela, le couple Amewu a aussi tenté de mener une action en justice pour nous interdire l'accès à l'orphelinat. Une première demande de M. Amewu s'est soldée par un refus du Tribunal. Plaidant l'affaire devant une autre juridiction, il tente de nouveau de nous interdire l'accès à notre orphelinat. Pour protéger notre orphelinat ainsi que les poules et chèvres de notre programme agro-pastoral, nous avons demandé au Tribunal de mettre le lieu sous séquestre. En effet, rappelons que nous disposons toujours d'un élevage de 600 poules et d'une trentaine de chèvres dont les bénéficiaires devaient nous aider à autofinancer l'orphelinat. Afin d'éviter que le couple Amewu ne s'en empare et les vende à son seul profit personnel, il est indispensable que la justice intervienne. Nous sommes fiers de notre programme agro-pastoral, dont les ventes d'œufs ont connu un grand succès et nous réitérons notre reconnaissance à son financeur principal qui nous a soutenus depuis des années.



***Des plateaux d'œufs quotidiens grâce au programme agro-pastoral***

Nous avons conscience que cette procédure peut durer un certain temps et que notre orphelinat, même sécurisé par un séquestre, risque d'être quelque peu endommagé par les éléments naturels (pluies, vents...). Mais au moins protégeons-nous ce lieu de toute convoitise. Nous voulons défendre de toutes nos forces et sauver cet établissement et

obtenir justice. Nous avons déjà affronté cette année harcèlements, menaces de mort, insultes... cela n'a fait qu'accroître notre résolution à ne pas nous laisser faire.

Mais retenons ici avant tout le positif et résumons nos perspectives:

Un point fort sur le terrain : la présence de M. Jazi, notre ingénieur agronome devenu directeur terrain, dont le courage et la ténacité sont absolument remarquables. Faisant fi des menaces, il a continué d'agir avec une force inébranlable. Il est aujourd'hui notre pilier et nous lui renouvelons toute notre gratitude et notre confiance.



*Toutes nos félicitations vont à M. Jazi*

Autres points forts : même avec cette procédure et ce probable séquestre, nous pouvons continuer d'aider les enfants accueillis dans les familles : assurer un suivi pour eux, soutenir les familles pour qu'elles puissent continuer de scolariser les enfants, ... ils ont besoin de nous, nous ne les abandonnerons pas.

Nous pouvons aussi continuer d'agir auprès des veuves, en mémoire de Séraphine qui avant de mourir a eu le courage de témoigner en dépit des menaces et harcèlements, montrant la voie à toutes les autres veuves. Nous pouvons remédier à l'injustice qui les a frappées en leur proposant à nouveau une aide pour qu'elles puissent mener à bien leurs activités génératrices de revenus indispensables.

Nous pouvons continuer d'agir devant un Tribunal pour défendre le droit des enfants à une vie meilleure et celui de nos employés à un travail sécurisant et stable.

Nous avons encore le pouvoir d'agir... avec votre soutien !

Toute notre attention étant centrée sur la survie de notre orphelinat La Maison de l'Espoir au Togo, nous n'avons pas cette année poursuivi nos autres activités au Congo RDC ou au Rwanda. Seul un petit don de la Maison des Amis a permis de continuer de soutenir le militant des Droits de l'Homme Kizito Mihigo, toujours emprisonné injustement au Rwanda pour son action pour la paix.

## 2. Rapport financier 2017

Dépenses	En €	Recettes	En €
		<b>Fonds au 01/01/2017</b>	<b>13 286</b>
<b><u>Dépenses liées à l'orphelinat et aux enfants</u></b>	<b>33 627</b>	<b><u>Recettes en lien avec l'orphelinat</u></b>	<b>25 168</b>
<b><u>dont:</u></b>		<b><u>dont :</u></b>	
Fonctionnement régulier de l'orphelinat sur 8 mois (soit en moyenne 1 552 Euros/mois)	12 422	Fonds issus des parrains personnes physiques (individuels)	2 164
Coût du programme « Retour chez des membres de la famille »	5 000	Fonds issus des parrains personnes morales et grands donateurs	22 763
Kit départ de l'orphelinat (et vacances d'été) pour 26 enfants	3 700	Entreprises/banques : 10 000	
Salaire directeur de l'orphelinat Mr. Bouron (jusqu'au 20 janvier 2017)	1 012	Dons individuels : 10 763	
Charges salariales M. Bouron (2016/2017)	2 149	Fondation Non-Violence XXI : 2 000	
Salaire nouveau directeur M. Likiby (janvier- août 2017)	5 860	Soutien de l'Etat français pour le salaire de M. Bouron	241
Indemnités spéciales salariés locaux pour fermeture orphelinat	3 484		
<b><u>Dépenses liées au programme agro-pastoral</u></b>	<b>12 596</b>	<b><u>Donateur spécial programme agro-pastoral</u></b>	<b>12 596</b>
<b><u>dont :</u></b>		<b>NB. Les 5 404 Euros restants sur la dotation initiale de 18 000 Euros accordée par notre généreux donateur ont été utilisés pour des frais de justice, avec la permission de notre sponsor (voir ci-après)</b>	
Programme agro-pastoral (poules et chèvres, cultures) : uniquement des rentrées d'argent cette année – voir note après le tableau	0		
<b>Coût de notre ingénieur agronome</b>	12 596		
(12 mois de salaire + 13ème mois pour non-utilisation des congés payés + aide au logement)			

<b><u>Frais de justice</u></b>	<b><u>4 213</u></b>	<b><u>Fonds restants sur la dotation agro-pastorale</u></b>	<b><u>5 404</u></b>
<b><u>Dont :</u></b>			
<i>Frais d'avocat</i>	2 810		
<i>Frais d'huissier</i>	743		
<i>Frais reconnaissance juridique de nos droits sur le terrain</i>	660		
<b><u>Aide exceptionnelle Mme Séraphine Abdjéné</u></b>	<b><u>200</u></b>		
<b><u>Aide exceptionnelle M. Kizito Mihigo (Rwanda)</u></b>	<b><u>200</u></b>		
<b><u>Frais de banque , frais administratifs, et transport</u></b>	<b><u>2 025</u></b>		
<b><u>Dont :</u></b>			
<i>Frais de banque et Western Union</i>	696		
<i>Comptable, site internet, poste</i>	942		
<i>Frais de transport</i>	387		
<b><u>TOTAL DES DÉPENSES</u></b>	<b><u>52 861</u></b>	<b><u>TOTAL DES RECETTES</u></b>	<b><u>43 168</u></b>
		<b>DÉFICIT POUR L'ANNÉE 2017</b>	<b>9 693</b>
		<b><u>Fonds au 01/01/2018</u></b>	<b><u>3 593</u></b>

**NB.** Précisons à toutes fins utiles que dans le calcul total des recettes nous n'avons pas additionné les recettes locales du programme agro-pastoral d'un montant de 4 672 Euros : en effet celles-ci sont directement réinjectées sur le terrain et ne passent pas par le compte bancaire français de la Maison des Amis (MdA). Leur apport est très utile puisque d'une part il permet de couvrir certains débours locaux, réduisant le besoin de transfert de fonds depuis la MdA et que d'autre part, il couvre une partie des besoins alimentaires des enfants, réduisant ainsi les dépenses d'achats d'alimentation à l'extérieur. A titre d'information, voici les tableaux récapitulatifs précis du programme agro-pastoral :

## 1°) PROJET AGRICOLE

Culture	Récolte (bols)	Récolte (kg)	Estimation en FCFA	Estimation en Euros	méthode du soutien
Maïs	240	600	120 000	<b>183</b>	en nature aux enfants
Haricot	340	1 020	408 000	<b>621</b>	en nature aux enfants
Tapioca (manioc)	625		470 000	<b>716</b>	appui pastoral et autres
Pommes de terre		200	140 000	<b>213</b>	en nature aux enfants

**Total: 1 733 Euros**

## 2°) PROJET PASTORAL (poules pondeuses, vente des œufs)

Mois	Recettes (Euros)	
Février	346	Cash pour l'orphelinat
Mars	205	Cash pour l'orphelinat
Avril	782	Cash pour l'orphelinat
Mai	381	Cash pour l'orphelinat
Juin	432	Cash pour l'orphelinat
Juillet	427	Cash pour l'orphelinat
Août	366	Cash pour l'orphelinat
<b>Total</b>	<b>2 939</b>	Cash pour l'orphelinat

### 3. Budget prévisionnel 2018

Dépenses annuelles prévisibles	En Euros
<b>Suivi des enfants et soutien aux familles d'accueil</b> <i>Soit 200 euros par enfant et par an, (pour les 30 enfants accueillis en 2016-2017)</i>	<b>6 000</b>
<b>Frais légaux</b> <i>Frais d'avocat (Maitre Devotsou à Lomé), procédure sur le fond</i> <i>Déplacements Lomé-Atakpamé</i> <i>Frais d'huissier (maître Atchemi à Atakpamé)</i> <i>Imprévus</i>	<b>2 960</b> 1079 381 1 000 500
<b>Frais de sequestre de l'orphelinat pour sa protection et la sauvegarde du programme agro-pastoral</b> <i>11 mois, à hauteur de 500 euros/mois</i>	<b>5 500</b>
<b>Salaire de notre ingénieur agro-pastoral et directeur terrain (*)</b> <i>Salaire</i> <i>Soutien au logement</i> <i>Voyage aller-retour vers sa famille</i>	<b>13 296</b> 11 196 600 1500
<b>Soutien aux veuves</b> <i>Soit 150 euros/veuve/an, pour 33 veuves déjà soutenues en 2014-2015</i>	<b>5 000</b>
<b>Frais de banque et transferts de fonds</b>	<b>700</b>
<b>Site internet</b>	<b>120</b>
<b>Imprévus</b>	<b>2 000</b>
<b>TOTAL</b>	<b>35 576</b>



(\*) Pour ce qui est des frais non négligeables liés à la présence de notre directeur terrain, nous pouvons difficilement au vu du contexte nous passer de sa présence et de son soutien. Sa détermination et son courage devant les épreuves sont irremplaçables. Sans une solide présence sur place, nous ne pourrions ni protéger cet orphelinat ni soutenir les enfants, ni veiller sur la diligence de l'avocat. Rappelons que tout le personnel du siège en France et en Asie est 100% bénévole depuis les origines de notre association. Rappelons également qu'il est légitime pour notre actuel salarié de pouvoir revenir au moins une fois par an en Europe pour voir sa famille, d'où la nécessité de l'aider à financer ses voyages.

**Pour conclure, rappelons ensemble nos objectifs :**

- **Continuer de soutenir les enfants que notre orphelinat a accueillis pour leur permettre de poursuivre leur scolarité, vivre décemment, être soignés, recevoir un soutien psychologique**
- **Sauver notre orphelinat et notre programme agro-pastoral**
- **Obtenir justice, cela dût-il être long : montrer que nous ne tolérons aucune entorse à la transparence, la rigueur et l'honnêteté absolues qui sont nos exigences et guident notre action depuis le début**
- **Pouvoir soutenir les veuves et honorer la mémoire de Mme Séraphine Abadjéné**

**Nous sommes prêts à tout pour continuer cette œuvre commune d'amour et de courage : faisons-le ensemble !**

**Vos dons joueront un rôle crucial.**

**Pour toute donation :**

**Par chèque à l'ordre de : La Maison des Amis,**

**à adresser à la Maison des Amis, 5 impasse de la Sauvagine,**

**13 460 les Saintes Maries de la Mer, France**

**ou par virement :**

**Banque : La Banque Postale**

**Titulaire du compte : La Maison des Amis**

**Numéro de compte : 20041 01008 2153721R029 38**

**IBAN : FR 17 2004 1010 0821 5372 1R02 938**

**BIC : PSSTFRPPMAR**